



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer**

## **Note de présentation**

**Demande d'autorisation pour l'abattage de 5 arbres d'alignement pour la réalisation du lotissement « Village de la ville Mauny » à Dinard**

### **Objet de la consultation du public**

Dans le cadre du projet de réalisation du lotissement « Village de la ville Mauny » à Dinard, il est prévu l'abattage de 5 arbres d'alignement et la plantation, en compensation, de 9 arbres d'alignement, répartis sur le pourtour du lotissement.

### **Durée de la consultation du public**

En application de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement concernant le principe de participation du public aux décisions administratives individuelles ayant une incidence sur l'environnement, le dossier de demande d'autorisation est consultable, du **11/12/2023 au 26/12/2023 inclus**, sur le site internet de l'État en Ille-et-Vilaine. Durant cette période, le public pourra transmettre ses éventuelles observations par courriel à l'adresse suivante :

[ddtm-seb@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-seb@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Rennes, le 07/12/2023

Le Chef de l'Unité Biodiversité

Sébastien JIGOREL